



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 14 janvier 2021

Plan de relance et productions végétales : les aides à l'investissement en exploitations

Le plan France Relance de 100 milliards d'euros comporte un volet agricole d'1,2 milliards. Il s'articule autour de 3 priorités : reconquérir la souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique et aider l'agriculture et la forêt à s'adapter au changement climatique.

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre par FranceAgrimer et parmi eux, 3 mesures permettent d'accompagner les investissements dans des équipements dédiés aux productions végétales :

- **l'aide aux agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique**, visant à réduire (voire substituer) ou optimiser l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisant) ;
- **l'aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique**, visant à améliorer la résilience des agriculteurs face aux aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, vent, cyclone, ouragan, tornade) ;
- **l'aide à l'investissement dans des équipements spécifiques** permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en **protéines végétales** et le **développement de sursemis de légumineuses** dans les prairies.

Pour chacune de ces aides, FranceAgrimer met à disposition sur son site Internet les instructions techniques (les critères d'éligibilité, l'intensité des aides, **la liste des investissements éligibles...**) ainsi qu'un guide pour la téléprocédure. Les dossiers peuvent être déposés au fil de l'eau jusqu'au 31/12/2022, et les aides sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.

Toutes les informations sont consultables sur le site <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance>

En parallèle de ces aides du plan de relance, les appels à projet (AAP) **du volet végétal du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (Pcae)** se poursuivent. Le 1^{er} AAP 2021 est ouvert jusqu'au 01/03/2021 et les dossiers sont à déposer à la DDT. Les informations sont disponibles sur le site du conseil régional :

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/feader-appel-projets-pcae-vegetal>

Cabinet du préfet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72
Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr

16 place Jean Moulin
53 000 Laval



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53